

## Plan de développement : para ski nautique et para wakeboard

### PREAMBULE

#### *Terminologie :*

Parasport : désigne les activités à destination de tous les handicaps (psychique/mental et physique).

Les pratiques handi : concernent les personnes atteintes de handicap physique et/ou sensoriel. Au sein de ces pratiques nous distingueront les pratiques assises et les pratiques debout car elles ne nécessitent pas le même matériel ni le même encadrement.

Les pratiques adaptées : concernent les pratiques à destination des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique.

Le para ski et le para wake sont des disciplines à destination de personnes en situation de handicap. Ces disciplines peuvent prendre différentes formes (assis, debout, seul ou accompagné) en fonction du handicap qui touche l'individu pris en charge.

Au sein des pratiques para on distingue les pratiques handi à destination des personnes atteintes de handicap physique et/ou sensoriel et les pratiques adaptées pour les personnes atteintes de trouble psychique et/ou mental.

Que ce soit en para ski nautique ou en para wakeboard, les disciplines proposées sont les mêmes qu'en ski et wakeboard classique : saut, slalom, figures et combiné pour le ski tracté par un bateau et wakeboard en câble ou bateau. Par ailleurs, les activités à destination des personnes en situation de handicap ne se limitent pas seulement au para ski nautique et du para wakeboard pratiqué en compétition mais peuvent se décliner sous différentes formes de glisses, pour tous les niveaux.

Pour les débutants il existe en effet beaucoup de solutions possibles comme le départ à la barre en bateau, le départ avec un skieur/wakeboarder à côté du débutant ou une à deux personnes dans l'eau pour faciliter sa sortie de l'eau, des stabilisateurs de chaque côté de la planche de wakeboard ou du ski, la bouée tractée, le kneeboard... le tout dans un esprit de partage autour de notre sport !

#### *Paraski nautique :*

Pour les pratiques assises, le matériel donc les skis, les coques/sièges et les planches est adapté selon la morphologie du pratiquant.

Pour les pratiques debout, on utilise généralement les mêmes équipements que pour les valides mais les skieurs choisissent de skier avec ou sans prothèse(s). Certaines pathologies peuvent toutefois nécessiter de réaliser des aménagements spécifiques et des adaptations plus ou moins importantes. Par exemple : un pratiquant qui a un problème avec un membre supérieur peut nécessiter une adaptation pour tenir le palonnier. Ces adaptations se font au cas par cas.

#### *Déficiência visuelle :*

Pour les déficients visuels, les équipements sont également identiques à ceux utilisés par les valides. En revanche, ils sont guidés par un autre skieur pendant l'épreuve de saut (attention, le guide ne peut pas franchir la rampe) et en slalom ils utilisent des signaux sonores au lieu de bouées. Ce signal sonore

fonctionne grâce à une technologie appelée l'Audio Slalom Signal Generator (ASSG) et calcule l'angle de la corde afin de savoir quand le skieur a fait le tour de la bouée. Pour les pratiques de loisir, il est souvent conseillé que la personne soit accompagnée d'un autre skieur, pour éviter les obstacles éventuels sur l'eau. Il faut privilégier l'accompagnement avec une tiers personne plutôt que le sifflet car d'autres sifflets peuvent venir parasiter. De plus, avec la distance, il peut y avoir un décalage entre le signal et la réception du son par le rider.

#### Handicap psychique et/ou mental :

En ce qui concerne les pratiques adaptées, à destination des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique, pour le moment il n'existe pas de compétitions. Néanmoins, ils peuvent être accueillis par les clubs pour pratiquer le ski nautique. Ces activités ne nécessitent pas de matériel spécifique mais une attention particulière doit être accordée à l'appréhension du milieu pour ces pratiquants. Certains clubs accueillent déjà des personnes atteintes de trisomie 21 ou de déficience mentale et des personnes atteintes de trouble du spectre autistique.

#### Handicap moteur :

La pratique est adaptée à chacun selon son handicap et les meilleurs se mesurent dans les différents championnats para. En compétition internationale, le slalom, les figures et le saut sont proposés aux déficients visuels, aux multi-plégiques (paraplégique et quadriplégiques) et aux amputés (jambe.s et/ou bras) avec plus ou moins d'adaptation au niveau du matériel. (IWWF)

En ce qui concerne le para ski nautique en compétition, que ce soit à l'échelle nationale ou internationale, il existe également des catégories spécifiques :

- **Handicap au(x) bras** : catégories A1 et A2
- **Amputé à une jambe** : catégories L et LP
- **Multi-plégie et amputé aux deux jambes** : catégories MP1 à MP5
- **Déficient visuel** : catégories V1 à V2/V3
- **Handicap aux bras et jambe** : catégories A/L1 et A/L2

La classification est réalisée par une équipe de classificateurs grâce à des tests. Un skieur éligible à plusieurs catégories doit choisir une seule et même classification sur l'ensemble des épreuves à ski dans lesquelles il concoure.

#### *Para wakeboard :*

##### Déficience visuelle :

Le matériel utilisé est le même que celui pour les valides. L'idéal est de faire pratiquer en doublette (avec un rider valide) afin d'éviter de percuter les bouées, les modules et pour pouvoir orienter le rider s'il est tombé à l'eau. D'autres solutions sont également envisageables : casque connecté (bb talkin) ou encore l'utilisation d'un sifflet pour signaler un danger et informer le rider qu'il faut lâcher le palonnier. Attention toutefois avec le sifflet car il est toujours possible que d'autres personnes dans les alentours en utilisent un notamment s'il y a des terrains (foot, rugby, basket ou autre) à proximité du plan d'eau.

Handicap psychique et/ou mental :

Pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique, la pratique adaptée se développe également, bien qu'il n'existe pas de compétition pour eux actuellement. Ce public peut toutefois être accueilli dans les clubs pour pratiquer le wakeboard. Comme en ski nautique adapté, ces activités ne nécessitent pas de matériel spécifique néanmoins une attention particulière doit être accordée à l'appréhension du milieu pour ces pratiquants. Certains clubs accueillent des personnes atteintes de trisomie 21 ou déficience mentale, et des personnes atteintes de troubles du spectre autistique.

Handicap moteur :

Le wakeboard a également été adapté pour les personnes atteintes de handicap moteur, notamment avec l'apparition du sitwake. Lors des compétitions les rider s'affrontent quelque soit leur degré de handicap. Pour qu'il y ait une équité, une classification est réalisée afin d'évaluer le degré d'atteinte au niveau physique. A l'issue de cette classification un coefficient est attribué à chacun des rider.

Le total de point final obtenu après un run est ensuite multiplié par un coefficient de compensation :

- **Personnes capables de marcher avec ou sans canne** – coefficient 1
- **Handicapés des membres inférieurs avec abdominaux** : MP3 – coefficient 1,2
- **Handicapés des membres inférieurs sans abdominaux** : MP2 – coefficient 1,6
- **Tétraplégique incomplet – handicapés des membres inférieurs sans abdominaux avec problèmes au membres supérieurs** : MP1 – coefficient 2

La pratique debout existe également pour toutes celles et ceux qui n'ont pas besoin d'être assis. Ils peuvent pratiquer avec ou sans prothèse(s) en fonction de leur(s) atteinte(s). Certaines pathologies peuvent toutefois nécessiter de réaliser des aménagements spécifiques et des adaptations plus ou moins importantes. Par exemple : un pratiquant qui a un problème avec un membre supérieur peut nécessiter une adaptation pour tenir le palonnier. Ces adaptations se font au cas par cas.

## BILAN DE L'ETAT DES LIEUX 2022-2023 :

Fin 2022 début 2023 un état des lieux sur les pratiques sportives pour les personnes en situation de handicap a été réalisé dans le cadre du développement du parasport au sein de la Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard nous avons décidé de faire l'état des lieux de l'évolution du parasport à l'échelle nationale. L'objectif étant de définir les axes de développement à prioriser en 2023, des objectifs à atteindre à plus long terme et de structurer au mieux les disciplines para afin de faciliter leur accès pour et par tous.

Cet état des lieux a été réalisé à plusieurs échelles, au niveau des ligues, au niveau des clubs et au niveau des pratiquants. Pour cela, trois questionnaires différents ont été créés en fonction de la cible et des informations qui semblaient importantes à récolter.

Que ce soit au niveau national ou au niveau international les pratiques pour les personnes atteintes d'un handicap physique sont les plus développées à l'heure actuelle. Par ailleurs, nous avons la volonté de nous ouvrir au sport adapté, en développant la pratique pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique.

Une enquête réalisée à plusieurs échelles nous a permis d'identifier plusieurs points sur lesquels nous devons travailler afin d'améliorer les conditions de pratiques pour l'ensemble de personnes en situation de handicap.

Les différents axes à prioriser sont :

- La formation
- Le matériel (développement, achat, prêt...)
- L'accessibilité des sites

Enfin, nous devons travailler à la sensibilisation des clubs auprès de ce public pour lever les barrières et effacer les préjugés qui existent concernant les parasports. Il faut montrer toute l'étendue des possibilités qui s'offrent aux clubs dans l'encadrement de ce public ainsi que les avantages que l'on peut tirer à l'accueil des personnes en situation de handicap.

De plus, après une année sur le terrain d'autres éléments notables ont été soulevés. Tout d'abord nous avons en France une très grande communauté de rider assis mais la grande majorité d'entre eux pratiquent hors du cadre fédéral.

Ensuite, la plupart des clubs qui accueillent des PSH ne le font pas de manière régulière bien qu'il y ait des pratiquants réguliers dans certains clubs, ils sont souvent isolés.

De plus, nous sommes confrontés aux difficultés au niveau matériel. Un châssis avec une coque coûte aujourd'hui aux alentours de 5000€ pour une taille précise ce qui limite l'accueil des PSH dans les clubs et téléski qui ne sont pas ou peu équipés.

## LES OBJECTIFS DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

Dans la continuité des deux dernières olympiades, le plan de développement ci présent est construit autour de quatre principaux axes :

AXE #1 : Améliorer la gouvernance des disciplines para en ski nautique et wakeboard

AXE #2 : Accroître notre offre de pratique sur l'ensemble du territoire et faire connaître cette offre

AXE #3 : Renforcer l'offre de formation initiale et continue des encadrants, bénévoles et professionnels

AXE #4 : Accroître notre population de compétiteurs notamment au niveau national (pratiquants et licenciés)

*RESULTATS VISES PAR NOTRE PLAN DE DEVELOPPEMENT :*



**Fédération Française de Ski Nautique & c**

Parc des Sports Choisy – Paris – Val-de-Marne – Plaine Sud – Chemin des Bœufs – 94000 Créteil

T. +33 (0) 1 53 20 19 19 – E. [ffsnw@ffsnw.fr](mailto:ffsnw@ffsnw.fr) – W. [www.ffsnw.fr](http://www.ffsnw.fr)  @FFSNW

Siret : 784 714 248 00076 – APE : 9312 Z

## AXE #1 : Améliorer la gouvernance des disciplines para en ski nautique et wakeboard

Différents modes de gouvernance se sont succédés afin d’organiser le développement des disciplines paras au sein de la fédération et ont conduit à l’organisation ci-après :

### Organigramme

<b>Philippe DELACOUR</b>	Président
<b>Delphine LE SAUSSE</b>	Vice-présidente en charge du para ski nautique et du para wakeboard et du sport santé et présidente de la commission para
<b>Magali CARLON</b>	Directeur Technique National
<b>Hervé CHARRON</b>	Directeur Technique National Adjoint – en charge du développement
<b>Raphaël COLLET</b>	ESQ – chargé de mission parasport national
<b>Styve PERON</b>	Conseiller Technique National – Responsable organisme de formation FFSNW
<i>Membres de la commission para</i>	
<b>Damien BEDOS</b> <b>François BERLAND</b> <b>Delphine LE SAUSSE</b> <b>Lila RIVIERE</b> <b>Lydie ZMUDA</b>	

Afin de continuer la structuration et le développement des pratiques sportives pour les personnes en situation de handicap il serait intéressant de définir une personne ressource dans chaque ligue.

Identifier des clubs dynamiques dans le domaine des parasports (bateau et câble) afin de s’appuyer sur eux pour accompagner les clubs souhaitant se lancer et/ou se perfectionner dans l’accueil pour les personnes en situation de handicap.

## AXE #2 : Accroître notre offre de pratique sur l’ensemble du territoire et faire connaître cette offre

Un premier diagnostic a été réalisé fin 2022 début 2023 afin de permettre d’identifier les clubs en capacité d’accueillir ou non des personnes en situation de handicap et quel type de handicap. Ces informations ont été répertoriées sur une carte interactive permettant à chacun d’identifier le club para accueillant le plus proche de chez soi : <https://www.ffsnw.fr/ou-pratiquer/>.

Une page dédiée aux parasports a été créée sur le site de la fédération avec plusieurs onglets tels qu’un point sur la terminologie, les disciplines pratiquées, le matériel à utiliser, un calendrier avec les dates des compétitions, stages, journées découvertes et prêt de matériel, des infos pratiques, un point sur la formation, le portrait de plusieurs personnes qui ont joué/qui jouent un rôle important dans le développement du paraski nautique et/ou para wakeboard et les différents contacts pouvant être utiles pour les clubs : <https://www.ffsnw.fr/disciplines/para-ski/>

Afin de continuer dans cette voie plusieurs mesures sont à prendre :

- ✍ **S'assurer de la mise à jour et du référencement** de nos structures d'accueil en para ski nautique et para wakeboard sur notre carte interactive ainsi que sur le HandiGuide des Sports
- ✍ **Faire connaître nos offres de pratiques** auprès des acteurs locaux afin d'accroître notre population de pratiquants : ESMS, MDPH, associations spécialisées, comités départementaux sport adapté et handisport
- ✍ **Sensibiliser et informer nos acteurs fédéraux :**
  - Développer la communication interne (auprès de nos clubs) et externe pour capter de nouveaux pratiquants (dans et hors des structures médicales)
  - Développer les offres de formations pour nos dirigeants → communiquer sur CLUB INCLUSIF (dispositif CPSF)
  - Mise en place d'un guide pour accompagner les clubs dans l'accueil des personnes en situation de handicap dans les structures bateau et câble
  - Promotion des actions menées par nos clubs à destination du public en situation de handicap avec notamment la mise en place d'un calendrier en ligne référençant journées découvertes et les stages para ski/wake.
- ✍ **Renforcer l'accompagnement des structures accueillant du public en situation de handicap :**
  - Inciter les structures à se porter candidates sur les dispositifs fédéraux et sur le PSF à destination des PSH
  - Aider l'organisation de manifestations selon les besoins avec prêt de matériel notamment
  - Aider les clubs à trouver des financements pour des travaux d'accessibilité et l'acquisition de matériel adapté à la pratique
  - Rendre visite aux clubs impliqués dans le développement de la pratique pour les PSH en se rendant sur place lors des journées ou stages paras qui sont organisés
- ✍ **Développer un châssis école** : réglable et à moindre coût
- ✍ Mise en place de **conventions avec les associations s'engageant dans la découverte et le développement de la pratique en para wakeboard** au niveau national mais également international, serait une bonne opportunité pour le développement du para wakeboard au sein de la fédération. Certaines associations sont déjà très présentes au sein de nos clubs lors des journées découvertes qui sont faites mais également sur l'ensemble des sites de pratique en dehors de la fédération. La majorité de la pratique en para wakeboard se faisant en dehors du cadre fédéral, être en partenariat avec les associations qui sont au contact de la quasi-totalité des pratiquants nous permettrait d'accroître notre public et notre nombre de licenciés.

### AXE #3 : Renforcer l'offre de formation initiale et continue des encadrants, bénévoles et professionnels

- ✍ **Améliorer la promotion et l'information** sur l'offre de formation proposée en matière d'encadrement des personnes en situation de handicap auprès des encadrants bénévoles et professionnels

- ✎ **Améliorer l'offre de formation** proposée aux clubs grâce à la réalisation d'une enquête auprès des clubs qui se sont suivis les formations fédérales ces dernières années.
- ✎ Proposer un accompagnement *in situ* des encadrants à la demande de nos structures
- ✎ Inciter les pratiquants en situation de handicap à s'inscrire en formation
- ✎ **Sensibiliser et former les dirigeants** de club à l'accueil des personnes en situation de handicap : communiquer sur le dispositif « club inclusif » du CPSF

#### AXE #4 : Accroître notre population de compétiteur notamment au niveau national (pratiquants et licenciés)

- ✎ Proposer aux téléskis nautiques affiliés la **mise en place d'un tarif adapté aux pratiquants assis**. En prenant en compte les transferts, la repêche et la récupération plus importante, car la fatigabilité est souvent plus importante pour ce public, ils pratiquent moins que les valides pour le même temps passé sur le ponton
- ✎ Continuer à positionner le centre technique national de la FFSNW, comme Centre Ressources Fédéral du para ski nautique et para wakeboard :
  - Organisation d'actions de détection
  - Organisation de stage(s) à destination des athlètes para à potentiel international
  - Organisation d'actions de formations à destination des entraîneurs/opérateurs et du staff de l'équipe de France
- ✎ Faire des stages de détection sur plusieurs sites différents pour permettre à tous d'en profiter
- ✎ Identifier un référent technique chargé du suivi des athlètes para et de leur encadrement technique lors des stages et compétitions internationales
- ✎ Promouvoir en plus du championnat de France, un ou plusieurs compétition(s) internationale(s), trois ou quatre étoiles, spécifique(s) pour les personnes en situation de handicap, sur le territoire français.